

4.1. Documents graphiques

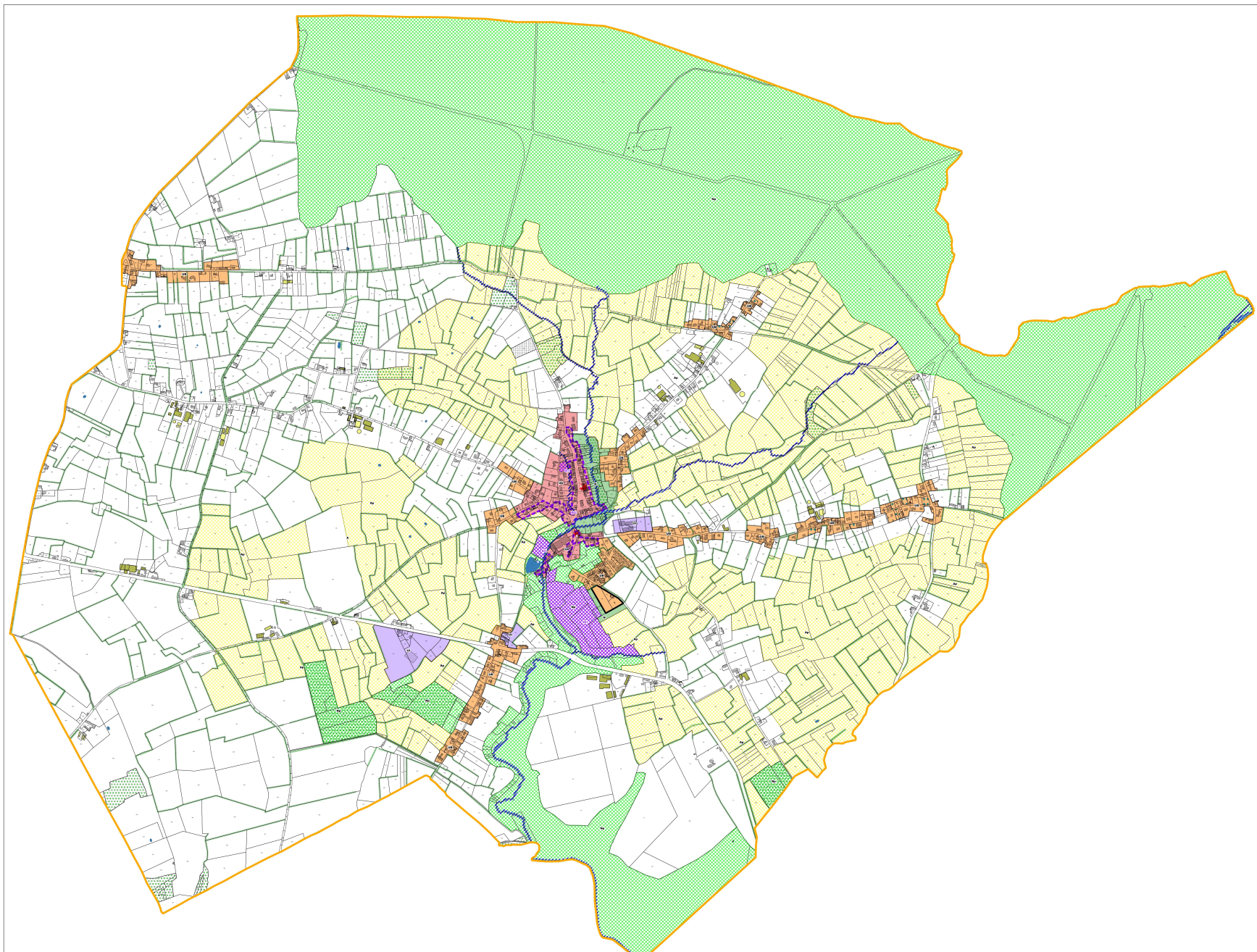
Mondrepuis PLAN DE ZONAGE Territoire au 1/6500ème

PLUi arrêté le 18/03/2025 PLUi approuvé le



Légende

Informations	
	Communes
	Basins
	Cours d'eau
	Chemins inscrits au PDIPR
	Axe vert de Thiérache
	Bâtiments d'élevage classés
Zonage	
	UA : Zone urbaine, centre bourg, Tissu ancien dense
	UB : Zone urbaine, Habitat périphérique au centre-bourg
	UI : zone urbaine à vocation d'activités économiques
	A : zone agricole
	Ap : zone agricole patrimoniale (Natura 2000)
	N : zone naturelle
	Np : zone naturelle patrimoniale (Natura 2000)
Éléments du paysage protégés au titre de l'article L151-23 du CU	
	Boisements
	Halls
	Jardins
	Éléments paysagers ponctuels
	Protection des abords des cours d'eau
	Miris, Etangs
Éléments du patrimoine protégés au titre de l'article L151-19 du CU	
	Éléments bâtis identifiés
Prescriptions	
	Bâtiments identifiés au titre de l'article L151-11 du Code de l'Urbanisme
	Communes identifiées au titre de l'article L151-16 du Code de l'Urbanisme
	Linéaires commerciaux identifiés au titre de l'article L151-16 du Code de l'Urbanisme
	Secteur soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation
	Zone non aedificandi
	Emplacements réservés



0 500 1000 m